



Ordonnance de télécom CRTC 2012-666

Version PDF

Ottawa, le 5 décembre 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	422	le 23 novembre 2012	le 1 ^{er} février 2013
Bell Canada	7370	le 23 novembre 2012	le 1 ^{er} février 2013
Société TELUS Communications	584 (TCQ)	le 23 novembre 2012	le 9 janvier 2013
Société TELUS Communications	585 (TCQ)	le 23 novembre 2012	le 9 janvier 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.